



ARBORIS
consultants

Focus sur la chenille processionnaire du Pin

Du 3 Novembre 2022

Prix formation

collective : 285 € Net de taxes/personne. Repas et hébergement non inclus.
Intra : sur devis.

Durée :

1 jours soit 7 heures de formation

Intervenant :

Jean Claude MARTIN, ingénieur de recherche honoraire pour ARBORIS Consultants

Public :

20 Participants

Ingénieurs et techniciens de l'arbre, personnels, gestionnaires d'espaces arborés et d'institut technique.

Prestataires de 3D

Prérequis :

Aucun

Coordinateur :

Bertille BOUFFET, coordinatrice pédagogique, Arboris Consultants

06 30 36 32 24

formation@arboris-consultants.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- ◆ comprendre la problématique posée par les chenilles processionnaires ;
- ◆ comprendre son évolution et choisir la méthode de lutte adaptée ;
- ◆ connaître la réglementation et ses contraintes ;
- ◆ gérer le risque.

CONTENU INDICATIF :

- ◆ Contexte de la lutte.
- ◆ Identification et biologie.
- ◆ Évolution de la réglementation et des méthodes de lutte.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ◆ Présentation en salle didactique avec forte interaction du groupe.
- ◆ PowerPoint, support papiers fourni, plaquettes "les clés pour lutter contre la processionnaire du pin".
- ◆ Analyse d'études de cas fournis par les participants.

METHODES EVALUATIONS :

- ◆ Exercices de reconnaissance sur photos
- ◆ Etudes de cas
- ◆ Questionnaires d'évaluation en fin de formation.
- ◆ Attestation de présence fournie.
- ◆ Échanges avec les participants.

AUTRES INFORMATIONS

- ◆ Les participants peuvent ramener des cas qui seront utilisés en étude de cas.

Programme prévisionnel

JOUR 1

9:00-9:30	Séquence 0	accueil
09:30-10:30	Séquence 1 Jean Claude MARTIN	Les principaux ravageurs du pin. L'identification et la reconnaissance de la processionnaire du Pin (dégâts, pontes, stades larvaires, chrysalides et papillons). La biologie de la processionnaire du chêne.
10:30-11:15	Séquence 2 Jean Claude MARTIN	Nuisances, risques sanitaires et évaluation (notations).
11:15-12:30	Séquence 3 Jean Claude MARTIN	Historique des méthodes de lutte Évolution de la réglementation

13:30-15:30	Séquence 4 Jean Claude MARTIN	Les méthodes de lutte : - Lutte mécanique, piégeage de masse, confusion sexuelle, biologique par conservation, dépôt ciblé de BtK par drone ; - Recherches en cours ; - Notation de l'impact (efficacité).
15:30-16:00	Séquence 5 Jean Claude MARTIN	Etudes de cas.
16:00-16:30	Séquence 6 ARBORIS Consultants	Évaluation des acquis.
16:30-17:00	Séquence 7 ARBORIS Consultants	Synthèse et Bilans.

Focus sur la chenille processionnaire du Pin

Du 3 Novembre 2022

Bulletin d'inscription à retourner avant le 07/10/ 2022 à :

ARBORIS Consultants - Résidence le Bois de Boulogne - Bât A - 80 route de Grenoble - 06200 NICE

Organisme de formation enregistré sous le N° 93.06.07656.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tél. : 06 30 36 32 24 – Courriel : formation@arboris-consultants.fr

Participant

Nom et Prénom :

Tél. : Courriel :

Profession : Secteur d'activité :

Bénéficiez-vous de la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé ? Oui Non
(si oui, notre référent handicap prendra contact avec vous afin d'adapter la formation à vos besoins)

Facturation

Nom de la société :

Adresse :

Tél. : Courriel :

Le participant s'inscrit à la formation organisée à Saint-Germain-en-Laye (78) le 3 Novembre 2022 (soit 7 heures de formation).

Montant de la formation* : 285 € Net de taxes. Comprenant :

- o **Acompte 30 %** : 85,5 € à joindre à ce bulletin avant le 3 Novembre 2022;
- o **Règlement du Solde** à la réception de la facture.

Le montant correspond à la participation aux journées de formation, aux documents remis. Les repas ne sont pas inclus.

Paiement par : la Société et/ou Un OPCO :

Chèque ou Virement (IBAN FR76 3000 3014 9500 0209 1275 893 – BIC SWIFT : OGEFRPP)

Vous attestez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes, du programme prévisionnel et des prérequis pour assister à la formation.

Fait à :

Cachet de l'entreprise — Nom du signataire

Le :

*ARBORIS Consultants est un organisme exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code général des impôts. Les formations animées par des formateurs sous-traitants non exonérés de TVA sont alors soumises à une TVA de 20%.